



## Sainte-Croix soutient ses employés sapeurs-pompiers volontaires



**LIONEL NUMA PESENTI**  
Municipal

- > URBANISME
- > SERVICES INDUSTRIELS
- > DOMAINES
- > FORÊTS

La commune de Sainte-Croix gère non seulement le Service de Défense Incendie et de Secours Sainte-Croix / Pied-de-la-Côte (SDIS) composé de sapeurs-pompiers volontaires locaux mais elle encourage également ses employés à s'impliquer dans la protection des personnes et des biens. Cet engagement est crucial pour assurer un effectif suffisant de sapeurs-pompiers disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

La Commune de Sainte-Croix a récemment été reconnue pour son soutien aux employés volontaires du SDIS par l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA), qui lui a décerné le label **Employeur Partenaire**. Ce label est accompagné d'une charte détaillant les droits et devoirs de l'employeur et du sapeur-pompier volontaire. En pratique, la Commune de Sainte-Croix permet aux sapeurs-pompiers volontaires d'intervenir en cas d'urgence pendant leurs heures de travail, encourage les employés à suivre des formations en matière de défense contre l'incendie et de secours, et informe les nouveaux et potentiels employés des possibilités de s'engager en tant que sapeur-pompier volontaire lors des entretiens d'embauche.

La présence de sapeurs-pompiers volontaires au sein des entreprises et des institutions offre une valeur ajoutée en matière de prévention, de sécurité, de leadership et de cohésion interne ceci grâce à leur formation rigoureuse, leur expérience acquise lors des interventions et des exercices, et leur esprit d'analyse,



## Sainte-Croix

Les sapeurs-pompiers volontaires mettent leurs compétences au service de leur employeur. En retour, l'employeur assume sa responsabilité sociale et contribue à la sécurité de son personnel et de son organisation.

Ce partenariat renforce la vie locale, favorise l'esprit de milice et améliore la qualité et la proximité des secours. Forte de son nouveau label, la Commune de Sainte-Croix invite toutes les entreprises et institutions de la région à entamer les démarches auprès de l'ECA pour obtenir le label **Employeur Partenaire**.



**Vous souhaitez donner un coup de main, vous sentir utile, aider la population autour de vous ? Si vous deveniez sapeur-pompier volontaire au sein d'un Service de Défense Incendie et de Secours ?**

De nombreuses missions sont assurées au sein d'un SDIS. Si la lutte contre le feu est l'activité la plus connue, elle ne représente que 30% de l'activité en général. La lutte contre les inondations, le sauvetage de personnes lors d'accident et la lutte contre les hydrocarbures ou les produits chimiques font également partie des missions. Les hommes et les femmes du SDIS interviennent au quotidien pour porter secours auprès des personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes naturelles par exemple.

Toute personne majeure, homme ou femme, peut devenir sapeur-pompier volontaire, en complément de son activité professionnelle. Cet engagement citoyen s'articule avec la vie privée et les loisirs des volontaires. Il repose sur le volontariat.

Pour passer à l'action ou obtenir de plus amples informations, rendez-vous sur le site [118-info.ch](http://118-info.ch)

